

**SFCR :
SOLVABILITE ET
SITUATION FINANCIERE**

RAPPORT 2019



| | |
|--|-----------|
| Synthèse | 3 |
| A. Activités et résultats | 5 |
| A.1 Activité | 5 |
| A.2 Résultats de souscription | 6 |
| A.3 Résultats des investissements | 7 |
| A.4 Résultats des autres activités | 8 |
| A.5 Autres informations | 8 |
| B. Système de Gouvernance | 9 |
| B.1 Informations générales sur le système de gouvernance | 9 |
| B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité | 15 |
| B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité | 17 |
| B.4 Système de Contrôle Interne | 20 |
| B.5 Fonction d'Audit Interne | 22 |
| B.6 Fonction actuarielle | 23 |
| B.7 Sous-traitance | 23 |
| B.8 Evaluation de l'adéquation su système de gouvernance | 23 |
| C. Profils de risque | 26 |
| C.1 Risque de souscription | 26 |
| C.2 Risque de marché | 28 |
| C.3 Risque de crédit | 29 |
| C.4 Risque de liquidité | 29 |
| C.5 Risque opérationnel | 30 |
| D. Valorisation à des fins de solvabilité | 32 |
| D.1 Actifs | 32 |
| D.2 Provisions techniques | 34 |
| D.3 Autres passifs | 36 |
| E. Gestion du capital | 38 |
| E.1 Fonds propres | 38 |
| E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis | 39 |
| Annexes | 41 |

Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2020.

Activité et résultats

Le chiffre d'affaires est en forte hausse en 2019 (+27,4 %). Cette forte croissance est due pour l'essentiel à la montée en régime des partenariats en Santé/Prévoyance.

Le résultat 2019 après impôt s'élève à 4,9 M€ (contre 5,4 M€ en 2018). La baisse du Produit Net Assurance en 2019 est due à deux causes principales :

- le fort développement de l'activité sur les partenariats en 2019, et donc du financement du précompte associé, générant une charge comptable lors de l'adhésion d'une affaire nouvelle ;
- l'augmentation de la sinistralité, attendue et cohérente avec le poids de l'activité Santé dans le chiffre d'affaires de la Société.

Système de gouvernance

PREPAR-IARD est une société Anonyme à Conseil d'Administration. Au 31/12/2019, le Conseil d'Administration comprend 6 personnes. Elle est dotée de 4 responsables des fonctions-clés. Deux fonctions-clés ont vu leur responsable évoluer en 2019 : le responsable de la fonction actuarielle et le responsable de l'audit interne.

Le dispositif de contrôle interne de PREPAR-IARD comprenant une Direction Finances et Risques, une Direction de la Conformité, un responsable d'audit interne et un département du Contrôle Permanent permet de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels elle est soumise. En 2019, le système de gouvernance de PREPAR-IARD n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2018.

Profil de risque

PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

Le Profil de risque de PREPAR-IARD n'a pas connu d'évolution majeure en 2019.

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

En 2019, PREPAR-IARD n'a réalisé aucune évolution majeure en termes de méthodes de valorisation, de périmètre, et d'hypothèses.

Gestion du capital

Au 31/12/2019, le capital de solvabilité requis de PREPAR-IARD s'élève à 15,6 M€, contre 15,5 M€ à fin 2018. L'évolution majeure en 2019 est une forte augmentation du risque santé du fait du développement des partenariats sur ce secteur.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 39,3 M€, contre 33,0 M€ à fin 2018. Cette évolution est principalement liée à la non-distribution à l'actionnaire du résultat 2018, mis en réserve pour un montant de 4,9 M€.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture de 253 %, contre 213 % à fin 2018.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1. Introduction

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros. Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire.

PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- ▶ branche 1 (Accident)
- ▶ branche 2 (Maladie - Arrêt de travail)
- ▶ branche 16 (Pertes Pécuniaires)

PREPAR-IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA
2 avenue Gambetta, 92066 PARIS La Défense Cedex,
- ▶ Cabinet Deloitte France
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 PARIS La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principales garanties commercialisées sont les suivantes :

- ▶ des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...);
- ▶ des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...);
- ▶ des garanties santé et arrêt de travail.

Au 31 Décembre 2019, PREPAR-IARD commercialise environ 1 141 000 contrats.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des primes acquises sur les deux derniers exercices :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2019 | Répartition 2019 | 2018 | Variation 2018/2019 |
|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|------------------------|
| Pertes pécuniaires | 18 377 | 48 % | 17 846 | 3,0 % |
| Décès accidentel | 7 910 | 21 % | 7 092 | 11,5 % |
| Santé et Arrêt de travail | 12 173 | 32 % | 5 240 | 132,3 % |
| TOTAL | 38 460 | | 30 178 | 27,4 % |

L'activité commerciale en 2019 est marquée par une augmentation du chiffre d'affaires de 27,4 %, à 38,5 M€. Après une forte croissance en 2018, la tendance s'est accélérée en 2019, la santé prenant une part de plus en plus conséquente du chiffre d'affaires. Désormais celui-ci tend à s'équilibrer entre les 3 branches d'activité.

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane)...

La santé étant développée par le biais de partenaires extérieurs, le périmètre géographique de cette activité est la France métropolitaine.

A.2 Résultats de souscription

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2019 et 2018. Une partie de ses lignes figure de façon plus détaillée dans l'état QRT S.05.01 en Annexe de ce document.

| En milliers d'euros | 2019 | | | 2018 | | |
|---|---------------------|---------------|--------------------|---------------------|--------------|--------------------|
| | Brut de réassurance | Réassurance | Net de réassurance | Brut de réassurance | Réassurance | Net de réassurance |
| Primes acquises | 38 460 | 6 525 | 31 936 | 30 178 | 2 609 | 27 569 |
| Charges de sinistres (*) | -10 148 | -3 702 | -6 446 | -4 037 | -1 130 | -2 907 |
| Solde de souscription | 28 312 | 2 822 | 25 490 | 26 140 | 1 479 | 24 661 |
| Produits des placements alloués (**) | 17 | | 17 | 14 | | 14 |
| Frais (***) | -22 703 | -3 881 | -18 822 | -18 921 | -2 209 | -16 712 |
| TOTAL | 5 626 | -1 059 | 6 685 | 7 233 | -730 | 7 964 |

(*) hors frais de gestion des sinistres

(**) Non inclus dans le QRT S05.01

(***) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique

En 2019, les primes nettes de réassurance ont progressé de 16 %. La charge de sinistre a fortement augmenté du fait de la progression de la santé dans le périmètre. Enfin les frais ont progressé de 12 % selon la décomposition suivante :

| En milliers d'euros | 2019 | 2018 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Frais d'acquisition | 17 688 | 14 791 |
| Frais d'administration | 3 531 | 3 034 |
| Frais de gestion des sinistres | 1 236 | 860 |
| Autres Frais | 248 | 236 |
| Commissions de réassurance | -3 881 | -2 209 |
| TOTAL FRAIS | 18 822 | 16 712 |

A.2.2. Produit Net Assurance

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 8,2 M€ en 2019.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3 Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-IARD par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-IARD, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes solvabilité 2.

| En milliers d'euros | 2019 | | 2018 | |
|------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| | En normes Solvabilité 2 | En normes comptables locales | En normes Solvabilité 2 | En normes comptables locales |
| Obligations d'Etat | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Obligations d'entreprises | 7 160 | 6 758 | 7 104 | 6 883 |
| Actions | 0 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| Fonds d'investissement | 37 441 | 37 215 | 31 424 | 31 562 |
| Titres garantis | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Trésorerie et dépôts | 91 | 91 | 18 | 18 |
| Prêts et prêts hypothécaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilier | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ACTIF TOTAL | 44 692 | 44 064 | 38 546 | 38 463 |

Les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme représentent environ 16 % de l'actif à la fin décembre 2019. Les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 76 % à la même date. Le solde est constitué de parts de SCPI ou assimilés, d'OPCVM actions, flexibles ou à performance absolue, ainsi que de parts de Fonds de Private Equity.

Au 31/12/2019 et au 31/12/2018, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux et des dividendes des autres actifs. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

| En milliers d'euros | 2019 | 2018 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Obligations d'entreprises | 103,3 | 108,1 |
| Fonds d'investissement | 29,4 | 16,3 |
| TOTAL REVENUS | 132,8 | 124,4 |

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées. Leur ventilation est la suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>2019</i> | <i>2018</i> |
|---|-------------|--------------|
| Obligations | 11,8 | 5,4 |
| Fonds d'investissement | 50,0 | -54,6 |
| TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES | 61,9 | -49,2 |

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR-IARD sont les suivants :

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>2019</i> | <i>2018</i> |
|---|---------------|--------------|
| Variation des surcotes/décotes | -16,5 | -3,4 |
| Variation de la provision pour Dépréciation Durable | 0 | 0 |
| Frais de gestion interne et externe des placements | -99,1 | -88,0 |
| TOTAL AUTRES REVENUS ET DEPENSES | -115,6 | -91,5 |

A.4 Résultats des autres activités

Non significatif.

A.5 Autres Informations

PREPAR-IARD a établi un nouveau partenariat avec la société Entoria. Ce partenariat entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Conseil d'Administration

Missions et attributions

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ Les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Le fonctionnement interne
- ▶ Le plan de développement
- ▶ Les frais généraux
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ La gestion des placements
- ▶ Les perspectives de croissance
- ▶ Le contrôle interne et la gestion des risques

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent avant chaque réunion dans un délai raisonnable toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Composition

Au 31/12/2019, le Conseil d'Administration comprend 6 personnes.

B.1.2. Dirigeants effectifs

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

- ▶ Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Général (non administrateur), Directeur Technique, Directeur Juridique,
- ▶ Jean-François PELLÉ, Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body ») de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-Vie

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

Poste en cours de recrutement

- ▶ Directeur Finances et Risques

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Hervé PLUCHART

- ▶ Directeur de la Conformité

Nathalie HOUDE

- ▶ Responsable du Contrôle Permanent
- ▶ Responsable des risques LAB/FT

Cyril LAVIGNE

- ▶ Directeur Service Client

Olivier LOISNARD

- ▶ Directeur de la Communication
- ▶ Directeur Marketing

Frédéric MOUREAUX

- ▶ Responsable Comptable

Céline REY-CAMPAGNOLLE

- ▶ Directrice des Risques

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR-Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE.

Pour la désignation **des responsables des fonctions clés**, le groupe PREPAR-Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances. PREPAR-Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR - Assurance atteste que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- ▶ **Audit Interne : Cédric DUFLOT, Inspection Générale de la BRED BP ayant remplacé Xavier GOBLOT en 2019**
- ▶ **Fonction Actuarielle : Julien BEAUNOL, Responsable risque ALM et analyse transversale risque assurance ayant remplacé Mathieu LE BELLAC en 2019**
- ▶ **Gestion des Risques : Céline REY-CAMPAGNOLLE, Directrice des Risques PREPAR-Assurance**
- ▶ **Vérification de la Conformité : Hervé PLUCHART, Directeur de la Conformité PREPAR-Assurance**

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR- Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ l'intégration de PREPAR-Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR-Assurance garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance) en date du 28 décembre 2015, du 20 novembre 2017, du 16 mai 2019 et du 25 septembre 2019.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR-IARD sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit ;
- ▶ planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-IARD ;
- ▶ vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- ▶ donner un avis sur la politique de réassurance ;
- ▶ produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ piloter le processus ORSA.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ valider les documents émis par l'entreprise.

B.1.5. Comitologie

PREPAR-IARD a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrits.

Comitologie opérationnelle de PREPAR-IARD (hors CA et CODIR)**L'Acticom**

- ⇒ Rôle Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- ⇒ Périodicité Quadrimestrielle
- ⇒ Animateur Le Directeur Marketing et Développement

Le Comité de Partenariat

- ⇒ Rôle Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- ⇒ Périodicité Selon actualité
- ⇒ Animateur Responsable du Développement des Partenariats

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- ⇒ Rôle Suivi planning projets et arbitrage priorités
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Directeur Système Information

Le Comité d'allocation Tactique et de Picking (COTACPICK)

- ⇒ Rôle Pilotage des opérations financières
- ⇒ Périodicité Hebdomadaire
- ⇒ Animateur Directeur Finances et Risques

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)**Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance**

- ⇒ Rôle Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- ⇒ Périodicité Selon actualité, a minima une fois par an
- ⇒ Animateur Directrice des Risques

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- ⇒ Rôle Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité.
Et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques.
- ⇒ Périodicité Quadrimestrielle ou selon actualité
- ⇒ Animateur Directeur Financier et Risques

Le Comité de Suivi des Risques Conformité

- ⇒ Rôle Etude et veille des risques métier
- ⇒ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ⇒ Animateur Directeur de la Conformité

Le Comité Lutte anti-blanchiment (LAB) / Lutte contre le financement du terrorisme (LCFT)

- ⇒ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti Blanchiment et Lutte
Contre le Financement du Terrorisme
- ⇒ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ⇒ Animateur Conformité BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ⇒ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2^e niveau
- ⇒ Périodicité Mensuelle

- ⇒ Animateur Direction du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations

- ⇒ Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- ⇒ Périodicité A minima semestriellement
- ⇒ Animateur Directeur Système Information

Autres comités

Le Comité Comptable et Prudentiel

- ⇒ Rôle Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Direction Finances et Risques

Le Comité d'Audit

- ⇒ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ Animateur Président du Conseil d'Administration et responsable de la fonction clé Audit interne

Le Comité de Suivi des Données Financières

- ⇒ Rôle Suivi des données financières : coordination et études transverses entre le département des Investissements, le département du reporting financier et le responsable des outils financiers
- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ Animateur Direction Finances et Risques

Comités Actionnaire/Prepar

Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)

- ⇒ Rôle Eligibilité et orientation d'allocation stratégique des placements
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- ⇒ Rôle Eligibilité investissement sur actif diversifié
- ⇒ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇒ Animateur Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- ⇒ Rôle Eligibilité investissement sur actif obligataire
- ⇒ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇒ Animateur Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance. Par ailleurs,

PREPAR-IARD s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres de la Direction générale est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance). La rémunération des personnels de PREPAR-IARD est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance), conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles de risques et de conformité. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres de la Direction Générale et les cadres de direction, dont les fonctions clés qui relèvent de ce statut, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.1.7. Transactions importantes

PREPAR-IARD n'a pas conclu sur la période de référence de transactions importantes avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- ▶ leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelle sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- ▶ leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions, missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR IARD, à savoir le président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés (le directeur des Risques, le directeur de la Conformité, le responsable de l'Audit interne, le responsable de la fonction actuarielle) sont expressément concernées.

Les exigences

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le président du conseil d'administration tant individuellement mais aussi de manière collégiale. Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires de fonctions clefs

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité est en capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité 2.

Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- ▶ par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- ▶ par le président du Conseil d'administration pour les membres du Conseil ;
- ▶ par les dirigeants de PREPAR IARD pour les titulaires des fonctions clefs en lien éventuellement avec la BRED Banque Populaire.

Désignation des responsables des fonctions clefs

L'affectation de la fonction clef à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie de par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation.

La désignation des responsables des fonctions clefs est portée à la connaissance du Conseil d'administration. Chaque fonction clef opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des fonctions clefs

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR IARD accompagne les responsables des fonctions clefs dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des fonctions clefs donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- ▶ le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ▶ le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- ▶ le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire ;
- ▶ la déclaration de non condamnation.

La nomination des responsables des fonctions clefs et des dirigeants effectifs fait l'objet d'une communication en interne.

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de fonction clef est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques comprend trois entités distinctes :

- ▶ une Direction des Risques,
- ▶ une Direction de la Conformité,
- ▶ un Département du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. La Direction du Contrôle Permanent garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont elle est un acteur essentiel.

La fonction gestion des risques est assurée par la Directrice des risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Président du Conseil d'Administration. Cette fonction a pour rôle de :

- ▶ réaliser la cartographie des risques, validée par le Directeur Général et communiquée au Conseil d'Administration,
- ▶ participer à la définition de l'appétence aux risques,
- ▶ participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- ▶ soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA, le RSR et le SFCR,
- ▶ donner son avis sur la réassurance, l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs, l'évolution de la modélisation sous-jacente aux calculs de Best Estimate et de SCR,
- ▶ interagir avec la responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôles de premier et de deuxième niveaux.

La Direction des Risques est présente à l'ensemble des Comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains Comités opérationnels, notamment au Comité de Partenariat. Le Comité des Risques Groupe constitue un Comité faïtier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR-IARD est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

La Direction des Risques est consultée lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

La Direction des Risques de PREPAR-IARD s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Celui-ci est composé des éléments suivants :

- ▶ Identification des risques
- ▶ Evaluation des risques
- ▶ Stratégie face aux risques
- ▶ Surveillance/Contrôle

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-IARD est exposée, la Direction de la Gestion des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ l'approche « Top-Down » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier ;
- ▶ l'approche « Bottom-Up » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-IARD. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-IARD doit donc être formalisé ;
- ▶ l'exploitation des rapports d'audit ;

- ▶ l'exploitation des bases d'incidents ;
- ▶ l'exploitation des bases de réclamations ;
- ▶ l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ l'exploitation des calculs réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-IARD de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événement, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

La Direction de la Gestion des Risques est chargée d'établir une cartographie des risques. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-IARD cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ Fort
- ▶ Moyen
- ▶ Faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact.

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau,
- ▶ documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...
- ▶ moyens : humains, matériels, ...
- ▶ gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR-IARD permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

En premier lieu, la fonction gestion des risques pilote ce processus. Ainsi, elle établit les scénarii prospectifs et les sensibilités du ratio de couverture du SCR, elle définit le profil d'adéquation de PREPAR-IARD avec la formule standard et elle établit le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques

dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction Finance et Risques, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Juridique et présentées lors du Comité des Risques Groupe.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par l'AMSB. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la Direction des Risques et l'AMSB.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil d'Administration puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. En 2019, après analyse de son profil de risque, PREPAR-IARD conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR-IARD dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ une Direction Finances et Risques chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques. Cette Direction assure le suivi des travaux liés à Solvabilité II (pilier 2) ;
- ▶ une Direction de la Conformité chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ un Audit Interne chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ un Département du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus, d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité, le Département du Contrôle Permanent et la Direction Finances et Risques sont rattachés aux Dirigeants Effectifs.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-IARD par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR-IARD ;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-IARD.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié,
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué avec compte-rendu.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction Finances et Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie,
- ▶ le 1^{er} niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures,
- ▶ le 2^{ème} niveau est assuré par le Contrôle Permanent,
- ▶ le 3^{ème} niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Autorité de Contrôle.

Le plan de contrôle réalisé par le Contrôle Permanent au titre de PREPAR-VIE prend en compte les points de contrôle de PREPAR-IARD.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

La Direction de la Conformité telle que mise en place en 2017 exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- ▶ veille réglementaire,
- ▶ conformité des dispositifs,
- ▶ conformité documentaire et d'opérations.

En matière de Sécurité financière la Direction de la Conformité a pour mission de :

- ▶ élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction Finances et Risques. La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.

La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.

Par ailleurs, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

B.5 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené le groupe PREPAR-Assurance à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Cédric DUFLOT, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction clé. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR-IARD.

Le responsable de la fonction clé « Audit Interne » propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens solvabilité II.

Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-IARD.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ le responsable d'Audit Interne
 - ⇒ établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,

- ⇒ communique le plan d'audit à l'AMSB,
 - ⇒ émet des recommandations,
 - ⇒ établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations.
- ▶ le Comité d'Audit (réalisé simultanément avec celui de Prepar-Vie)
- ⇒ approuve le rapport d'audit,
 - ⇒ priorise les recommandations,
 - ⇒ décide de la réalisation d'audits complémentaires ;
- ▶ l'AMSB
- ⇒ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR-Assurance a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Julien BEAUNOL, Responsable risque ALM et analyse transversale risque assurance.

Son action comporte plusieurs aspects :

- ▶ rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet Fixage selon les dispositions réglementaires),
- ▶ participation aux Comités PREPAR (COTACPICK, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Risques financiers et Comité Stratégique finance) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- ▶ analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- ▶ études ponctuelles sur les modèles,
- ▶ participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- ▶ suivi des données des délégataires de gestion,
- ▶ améliorations dans les méthodes de calcul du Best Estimate,
- ▶ rapprochement avec les éléments des comptes sociaux.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil d'Administration.

B.7 Sous-traitance

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR-IARD, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil d'Administration.

Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, la Direction de la conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- ▶ les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau ;
- ▶ les contrôles de deuxième niveau réalisés par le contrôle permanent ;
- ▶ les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit interne.

Identification et appréciation

La Direction de la conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, la Direction de la conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions clef sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- ▶ à un reporting du métier au Contrôle permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- ▶ à un reporting mensuel par le contrôle permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants ;
- ▶ à un audit régulier par l'Audit interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR-IARD. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la fonction clef Audit interne.

Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2019

- ▶ la gestion des contrats de PREPAR-IARD,
- ▶ la fonction actuarielle externalisée auprès du responsable de l'analyse transversale des risques assurances de la BRED,
- ▶ la fonction audit interne externalisée auprès d'un inspecteur de l'inspection Générale de la BRED.

B.8 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

PREPAR-IARD a mis en place un système de gouvernance qui lui paraît adapté à son profil de risque d'une société d'assurance-vie commercialisant principalement des produits de prévoyance non-vie et de santé, et soumis en premier lieu à un risque de souscription conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil d'Administration et revues périodiquement.

B.9 Autre information importante relative au système de gouvernance

PREPAR-IARD n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C. Profils de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

PREPAR-IARD est également soumis au risque de marché au travers de ses investissements d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2019 et au 31/12/2018 :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2019 | 2018 | Variation | Variation % |
|--------------------------------|--------|--------|-----------|-------------|
| Risque de marché | 2 645 | 1 833 | 812 | 44% |
| Risque de contrepartie | 720 | 570 | 151 | 26% |
| Risque de souscription Non-Vie | 12 561 | 13 007 | -446 | -3% |
| Risque de souscription Santé | 4 727 | 4 016 | 711 | 18% |
| Risque opérationnel | 1 221 | 1 833 | 316 | 35% |

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1 Risque de souscription

C 1.1. Description et évaluation du risque

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature solvabilité II est la suivante :

| <i>Branche sociale</i> | <i>« Ligne de métier » Solvabilité II</i> | <i>Risque de passif</i> |
|---|---|-------------------------|
| Décès Accidentel (sauf Individuelle accident) | 2 – Assurance de Protection du Revenu | Santé |
| Arrêt de Travail (ITT) | 2 – Assurance de Protection du Revenu | Santé |
| Arrêt de Travail (Santé) | 1 – Assurance des Frais Médicaux | Santé |
| Pertes Pécuniaires | 12 – Pertes Pécuniaires Diverses | Souscription Non-Vie |

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;
- le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2019, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

| <i>En milliers d'euros</i> | 2019 | 2018 | Variation | Variation % |
|--------------------------------|--------|--------|-----------|-------------|
| Risque de souscription Non-Vie | 12 561 | 13 007 | -446 | -3% |
| Risque de souscription Santé | 4 727 | 4 016 | 711 | 18% |

L'ensemble de ces deux risques représente 79% de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

La forte progression du risque de souscription Santé est liée au développement du périmètre de l'assurance santé en 2019.

Le risque de souscription Non-Vie diminue légèrement du fait de la composante de primes prévisionnelles, moins élevée que celle de 2018.

C 1.2. Concentration du risque

La concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, unique canal de distribution, est en effet réduite à l'Île-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

C 1.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR- IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution. Ces couvertures prennent la forme de traités de réassurance en quote-part, généralement à 50 %.

C 1.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD est en capacité de réaliser des études de sensibilité à différentes hypothèses en matière de primes futures, sinistralité future ou encore réassurance.

C.2 Risque de marché

C 2.1. Description et évaluation du risque

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- ▶ titres de taux fixes et variables (16 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- ▶ OPCVM flexibles/performance absolue et OPCVM actions (4 % du portefeuille), traités en transparence,
- ▶ immobilier (2 % du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- ▶ OPCVM monétaires et assimilés (76 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR-IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transposition de ses OPCVM.

Pour chacun des sous-risques de marché, à savoir le risque de taux, le risque action, le risque immobilier, le risque de spread, le risque de change et le risque de concentration, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque.

Le risque de marché représente 12 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-IARD afin de limiter toute concentration du risque :

- ▶ au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction Finances et Risques de PREPAR-IARD au Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité pour détermination de l'éligibilité de ces fourchettes ;
- ▶ la Direction Finances et Risques de PREPAR-IARD implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C 2.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut réaliser des études de sensibilité aux paramètres économiques sur demande de l'AMSB. Toutefois les impacts restent limités du fait de la moindre importance du risque de marché comparé au risque global.

C.3 Risque de crédit

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-IARD, ce risque porte sur :

- ▶ l'exposition aux réassureurs,
- ▶ les dépôts de cash,
- ▶ les créances.

Le risque de contrepartie est limité pour PREPAR-IARD : il représente 3% de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. Ainsi, les dépôts de cash sont suivis et limités.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

C 3.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance.

C.4 Risque de liquidité

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-IARD s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit. Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent fortement les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5 Risque opérationnel

C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque opérationnel représente 6% de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR-IARD analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le comité « contrôle permanent et risque » procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- ▶ le suivi du plan de contrôle ;
- ▶ la relève des anomalies et insuffisances détectées ;
- ▶ le suivi des recommandations formulées par l'ACPR, les fonctions-clefs, l'audit interne et l'Inspection Générale de l'actionnaire et du groupe.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par la fonction clef Risque. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels, responsables des processus, identifiés dans la cartographie des risques. La Direction des Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR-VIE suit plus particulièrement les risques suivants :

- ▶ le risque de non-conformité,
- ▶ les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- ▶ les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- ▶ les risques liés au système d'information,
- ▶ les risques liés aux ressources humaines,
- ▶ les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- ▶ les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : *Risques = Vraisemblance x Impact*.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), PREPAR-IARD réalise une estimation quantitative des principaux sous-risques opérationnels et compare leur agrégation à la mesure directement issue de la formule standard. Au 31/12/2018, le montant total estimé par PREPAR-IARD restait inférieur à celui issu de la formule standard. L'étude portant sur 2019 sera réalisée au cours de l'exercice 2020.

C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- ▶ la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- ▶ la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;

- ▶ la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- ▶ le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6 Autres risques importants

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-IARD sont présentés dans les paragraphes précédents.

C.7. Autres informations

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 Actifs

| En milliers d'euros | Référence texte | Normes Prudentielles | Normes Sociales | Ecart |
|--|--------------------|-------------------------|--------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | | 0 | 0 | 0 |
| Frais d'acquisition reportés | D.1.1 | 0 | 2 544 | -2 544 |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | D.1.2 | 44 601 | 43 973 | 628 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | | 0 | 0 | 0 |
| Actions | | 0 | 0 | 0 |
| Obligations | | 7 160 | 6 758 | 402 |
| Organismes de placement collectif | | 37 441 | 37 215 | 226 |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | | | | 0 |
| Prêts et prêts hypothécaires | | | | 0 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | D.1.3 | 1 965 | 1 935 | 30 |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | D.1.4 | 4 327 | 6 258 | -1 932 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | 11 | 11 | 0 |
| Autres créances (hors assurance) | | 73 | 73 | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 91 | 91 | 0 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | | 0,4 | 0,4 | 0 |
| Total de l'actif | | 51 068 | 54 885 | -3 817 |

D.1.1. Les Frais d'acquisition reportés

En normes solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs. Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.2. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

► Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe

de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

▶ **Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)**

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

▶ **Autres titres non cotés**

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

▶ **OPCVM et autres fonds**

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

▶ **Parts de sociétés immobilières (SCPI)**

Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2019, l'écart entre normes solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 402 k€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les fonds d'investissement s'élève à 226 k€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR-IARD constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

D.1.3. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif. En particulier, dans les comptes au 31/12/2019, la part des réassureurs dans les provisions techniques est nettiée des provisions techniques au passif, et non mise à l'actif.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.4. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.2 Provisions techniques

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>Référence texte</i> | <i>Normes Prudentielles</i> | <i>Sociales</i> | <i>Ecart</i> |
|---|----------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------|
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | D.2.1 | 6 922 | 8773 | -1 851 |
| <i>dont Best Estimate</i> | | 6 014 | | |
| <i>dont Marge de Risque</i> | | 908 | | |
| Provisions techniques non vie | D.2.1 | 1 346 | 3 491 | -2 145 |
| <i>dont Best Estimate</i> | | 1 154 | | |
| <i>dont Marge de Risque</i> | | 192 | | |
| Total des Provisions Techniques | | 8 268 | 12 264 | -3 996 |

D.2.1. Méthodes et options retenues

Méthodologie Chain-Ladder

Le Best Estimate des contrats de PREPAR-IARD a été estimé par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation.

La méthode de Chain Ladder est appliquée à des triangles de charges (règlements cumulés + suspens) sur un historique de 10 ans, par branches d'activité (décès accidentel, ITT et pertes pécuniaires).

Ce modèle repose sur les trois hypothèses formulées par Thomas Mack :

- ▶ relation linéaire entre les paiements d'une année de déroulement,
- ▶ caractère aléatoire des résidus de Pearson,
- ▶ absence d'effet calendaire.

L'analyse du respect de ces trois hypothèses a été réalisée sur le périmètre d'étude. Aucune déviation n'est apparue, ce qui a permis de valider l'utilisation de la méthode Chain-Ladder.

Hypothèses

▶ Frais

Les frais modélisés dans le calcul du Best Estimate sont les charges de sinistres au 31/12/2019 déterminées par la comptabilité dans le cadre du calcul des frais par destination puis ventilées par branches selon la répartition par destination établie par la comptabilité et projetées sur la durée de liquidation des sinistres.

▶ Primes

Le stock de Primes non acquises au 31/12/2019 dont les sinistres futurs sont projetés dans les triangles de Best Estimate, ventilé par branches, est issu des informations communiquées par la comptabilité.

D'autre part, des primes futures concernant l'exercice à venir sont intégrées au modèle. Elles sont issues de l'observation des primes de l'exercice passé, ainsi que de l'application de statistiques de résiliation et sont diminuées des frais sur primes calculés comme le ratio entre d'une part les frais d'acquisition, les frais d'administration, les placements et autres charges, et d'autre part les primes acquises.

Hypothèses économiques

La courbe d'actualisation est la courbe transmise par l'EIOPA au 31/12/2019, avec volatility adjustment (7bp jusqu'à 20 ans puis diminution progressive).

D.2.3. Calcul de la marge de risque

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6 % de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- ▶ les SCR de souscription (non-vie et santé),
- ▶ le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- ▶ le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- ▶ les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- ▶ les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA. Au 31/12/2019, elle s'élève à 1 100 k€.

D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2019

Le niveau plus faible des Best Estimate comparé aux provisions en normes sociales résulte en partie du fait que les primes futures de l'exercice n+1 sont prises en compte dans le Best Estimate et font donc diminuer les flux nets de prestations projetées. Par ailleurs, les cash flows de sortie sont actualisés dans le Best Estimate, contrairement aux normes sociales, ce qui explique également une partie de l'écart entre les deux référentiels.

D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats santé, de même qu'une partie des contrats d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée aux Best Estimate calculés ci-dessus. Ceux-ci sont ajustés d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue.

D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections réalisées au sein des triangles de liquidation des sinistres.

Afin d'encadrer cette incertitude, certaines études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- ▶ niveau des primes futures,
- ▶ sensibilité aux frais,
- ▶ ...

D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR-IARD utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2019, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 7 bp. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>Avec Correction pour Volatilité</i> | <i>Sans Correction pour Volatilité</i> | <i>Impact</i> |
|---|--|--|---------------|
| Provisions techniques | 8 267,9 | 8 277,7 | -9,7 |
| Fonds propres de base | 39 324,1 | 39 317,9 | 6,1 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | 39 324,1 | 39 317,9 | 6,1 |
| Capital de solvabilité requis | 15 572,4 | 15 575,1 | -2,7 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | 39 324,1 | 39 317,9 | 6,1 |
| Minimum de capital requis | 4 968,4 | 4 969,0 | -0,6 |

D.3 Autres passifs

| <i>En milliers d'euros</i> | <i>Normes Prudentielles</i> | <i>Sociales</i> | <i>Ecart</i> |
|---|-----------------------------|-----------------|---------------|
| Passifs d'impôts différés | 555 | 0 | 555 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | 2 221 | 2 222 | -1 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | 72 | 2 004 | -1 932 |
| Autres dettes (hors assurance) | 592 | 630 | -38 |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | 36 | 36 | 0 |
| Total des Autres Passifs | 3 476 | 4 892 | -1 415 |

Les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels. En particulier, dans les comptes au 31/12/2019, la part des réassureurs dans les provisions techniques est nette des provisions techniques au passif, et non mise à l'actif.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ actif incorporel,
- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,
- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ provisions techniques en euros.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 555 k€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2019.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5 Autres informations

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 Fonds propres

E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR-IARD définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR-IARD dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central de son budget, qui tient compte :

- ▶ des émissions de capital planifiées,
- ▶ de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- ▶ de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- ▶ de l'application de la politique de distribution des résultats à l'actionnaire et comment cela affecte les fonds propres,
- ▶ de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi annuel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil d'Administration. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par les statuts de PREPAR-IARD. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR-IARD et sa solvabilité. En particulier, PREPAR-IARD peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité. Depuis l'exercice 2013, PREPAR-IARD a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

E.1.2. Fonds Propres au 31/12/2019

| En milliers d'euros | 2019 | | | Détail des FP au 31/12/2018 | Evolution 2018/2019 |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | Détail des FP au 31/12/2019 | FP éligibles à la couverture du SCR | FP éligibles à la couverture du MCR | | |
| Capitaux propres | 800 | 800 | 800 | 800 | 0 |
| Primes d'émission | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réserve de réconciliation | 36 940 | 36 940 | 36 940 | 32 196 | 4 743 |
| <i>dont Report à nouveau</i> | 29 133 | 29 133 | 29 133 | 23 724 | 5 409 |
| <i>dont résultat(*) et réserves libres</i> | 7 797 | 7 797 | 7 797 | 8 285 | -488 |
| <i>dont réserve de capitalisation</i> | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| <i>dont excédent d'actifs sur passifs</i> | 1 595 | 1 595 | 1 595 | 188 | 1 407 |
| Passifs subordonnés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-Total Tier 1 | 39 324 | 39 324 | 39 324 | 32 996 | 6 328 |
| Passifs subordonnés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sous-total Tier 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des Fonds propres | 37 740 | 37 740 | 37 740 | 32 996 | 6 328 |

(*) Après déduction du résultat distribué.

Le capital social, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

En 2019, l'évolution des Fonds Propres s'explique principalement par la non-distribution du résultat social qui s'est élevé à 4 921 keuros.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2019, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

| En milliers d'euros | 2019 | 2018 | Variation | Variation % |
|---|---------------|---------------|-------------|-------------|
| Risque de marché | 2 645 | 1 833 | 812 | 44 % |
| Risque de contrepartie | 720 | 570 | 151 | 26 % |
| Risque de souscription Non-Vie | 12 561 | 13 007 | -446 | -3 % |
| Risque de souscription Santé | 4 727 | 4 016 | 711 | 18 % |
| Diversification | -5 747 | -4 808 | -939 | 20 % |
| Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR) | 14 906 | 14 618 | 289 | 2 % |
| Risque opérationnel | 1 221 | 905 | 316 | 35 % |
| Capacité d'absorption par les Impôts Différés | -555 | -66 | -490 | 747 % |
| Capital de Solvabilité Requis (SCR) | 15 572 | 15 458 | 115 | 1 % |
| Ratio de couverture du SCR | 253 % | 213 % | 39 % | 18 % |

En 2019, le risque de marché a progressé du fait de la hausse des valeurs de marché ayant ainsi fait augmenter l'assiette de calcul des chocs appliqués aux différents actifs.

Le risque de souscription non-vie reste stable. En revanche, la forte progression du risque de souscription Santé est liée au développement du périmètre de l'assurance santé en 2019.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2019, ce plafond est atteint pour un montant de 555 k€.

E.2.2 Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les provisions, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2019 s'élève à 5,0 M€.

| <i>En milliers d'euros</i> | 2019 | 2018 | Variation | Variation % |
|--|--------------|--------------|-------------|-------------|
| MCR linéaire | 4 968 | 4 692 | 277 | 6 % |
| Plancher à 25 % | 3 893 | 3 864 | 29 | 1 % |
| Plafond à 45 % | 7 008 | 6 956 | 52 | 1 % |
| Minimum de Capital Requis (MCR) | 4 968 | 4 692 | 277 | 6 % |
| Ratio de couverture du MCR | 791 % | 703 % | 88 % | 13 % |

La progression du MCR linéaire en 2019 correspond à la progression du chiffre d'affaires sur l'exercice.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-IARD.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR-IARD n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

PREPAR-IARD n'a constaté aucun manquement au respect de son SCR ou de son MCR au cours de la période sous-revue.

E.6 Autres informations

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

- ▶ **Etat S.02.01.02 : Bilan**
- ▶ **Etat S.05.01.02 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité**
- ▶ **Etat S.17.01.02 : Provisions Techniques Non-Vie**
- ▶ **Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie**
- ▶ **Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**
- ▶ **Etat S.23.01.01 : Fonds Propres**
- ▶ **Etat S.25.01.21 : SCR**
- ▶ **Etat S.28.01.01 : MCR**

Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2

| | | Valeur Solvabilité II |
|---|--------------|-----------------------|
| Actifs | | C0010 |
| Goodwill | R0010 | |
| Frais d'acquisition différés | R0020 | |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 44 601 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | |
| Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | |
| Actions | R0100 | |
| Actions – cotées | R0110 | |
| Actions – non cotées | R0120 | |
| Obligations | R0130 | 7 160 |
| Obligations d'État | R0140 | |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 7 160 |
| Titres structurés | R0160 | |
| Titres garantis | R0170 | |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 37 441 |
| Produits dérivés | R0190 | |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | |
| Autres investissements | R0210 | |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | |
| Avances sur police | R0240 | |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | 1 965 |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | 1 965 |
| Non-vie hors santé | R0290 | |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | 1 965 |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | |
| Santé similaire à la vie | R0320 | |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | |
| Vie UC et indexés | R0340 | |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 4 327 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | 11 |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 73 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) | R0400 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 91 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 0 |
| Total de l'actif | R0500 | 51 068 |

| | | Valeur Solvabilité II |
|--|--------------|-----------------------------|
| Passifs | | C0010 |
| Provisions techniques non-vie | R0510 | 8 268 |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | 1 346 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | |
| Meilleure estimation | R0540 | 1 154 |
| Marge de risque | R0550 | 192 |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | 6 922 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | |
| Meilleure estimation | R0580 | 6 014 |
| Marge de risque | R0590 | 908 |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | |
| Meilleure estimation | R0630 | |
| Marge de risque | R0640 | |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | |
| Meilleure estimation | R0670 | |
| Marge de risque | R0680 | |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | |
| Meilleure estimation | R0710 | |
| Marge de risque | R0720 | |
| Autres provisions techniques | R0730 | |
| Passifs éventuels | R0740 | |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | |
| Provisions pour retraite | R0760 | |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | 72 |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 555 |
| Produits dérivés | R0790 | |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | R0810 | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | 2 221 |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 0 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 592 |
| Passifs subordonnés | R0850 | |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 36 |
| Total du passif | R0900 | 11 744 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 39 324 |

Etat S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | | | | | | |
|---|--------------|--|-----------------------------------|--|---|--|---|---|---|-----------------------------------|
| | | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement |
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0110 | 13 108 | 9 327 | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0140 | 7 440 | 611 | | | | | | | |
| Net | R0200 | 5 668 | 8 716 | | | | | | | |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0210 | 10 984 | 9 098 | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | 6 108 | 417 | | | | | | | |
| Net | R0300 | 4 876 | 8 682 | | | | | | | |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | 6 790 | 1 798 | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | 3 677 | 25 | | | | | | | |
| Net | R0400 | 3 113 | 1 773 | | | | | | | |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0410 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0440 | | | | | | | | | |
| Net | R0500 | | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R0550 | 6 450 | 3 289 | | | | | | | |
| Autres dépenses | R1200 | | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | | | |

| | | Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée | | | | Total |
|---|--------------|--|------------|-----------------------------------|---|-----------|---------------------------------------|-------|---------------|
| | | Assurance de protection | Assistance | Pertes pécuniaires diverses | Santé | Accidents | Assurance maritime, aérienne et | Biens | |
| | | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140 | C0150 | C0160 | |
| Primes émises | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0110 | | | 18 327 | | | | | 40 762 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0140 | | | 0 | | | | | 8 051 |
| Net | R0200 | | | 18 327 | | | | | 32 711 |
| Primes acquises | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0210 | | | 18 378 | | | | | 38 460 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | | | 0 | | | | | 6 525 |
| Net | R0300 | | | 18 378 | | | | | 31 936 |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | | | 1 559 | | | | | 10 148 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | | | 0 | | | | | 3 702 |
| Net | R0400 | | | 1 559 | | | | | 6 446 |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0410 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0420 | | | | | | | | |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0430 | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R0440 | | | | | | | | |
| Net | R0500 | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R0550 | | | 12 811 | | | | | 22 551 |
| Autres dépenses | R1200 | | | | | | | | 248 |
| Total des dépenses | R1300 | | | | | | | | 22 798 |

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie | | | | | | Engagements de réassurance vie | | Total |
|---|--------------|--|--|--|-----------------------|--|---|--------------------------------|-----------------|----------|
| | | Assurance maladie | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance | Réassurance maladie | Réassurance vie | |
| | | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0300 |
| Primes émises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1410 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1420 | | | | | | | | | |
| Net | R1500 | | | | | | | | | |
| Primes acquises | | | | | | | | | | |
| Brut | R1510 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1520 | | | | | | | | | |
| Net | R1600 | | | | | | | | | |
| Charge des sinistres | | | | | | | | | | |
| Brut | R1610 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1620 | | | | | | | | | |
| Net | R1700 | | | | | | | | | |
| Variation des autres provisions techniques | | | | | | | | | | |
| Brut | R1710 | | | | | | | | | |
| Part des réassureurs | R1720 | | | | | | | | | |
| Net | R1800 | | | | | | | | | |
| Dépenses engagées | R1900 | | | | | | | | | |
| Autres dépenses | R2500 | | | | | | | | | |
| Total des dépenses | R2600 | | | | | | | | | 0 |

Etat S.17.01.02 Provisions Techniques Non-Vie

| | | Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée | | | | | |
|---|--------------|---|---|--|--|--|--|
| | | Assurance des frais médicaux | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport |
| | | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | |
| Provisions pour primes | | | | | | | |
| Brut | R0060 | 1 560 | -368 | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | 1 560 | -368 | | | | |
| Provisions pour sinistres | | | | | | | |
| Brut | R0160 | 3 087 | 1 734 | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | 1 952 | 13 | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | 1 134 | 1 722 | | | | |
| Total meilleure estimation – brut | R0260 | 4 647 | 1 367 | | | | |
| Total meilleure estimation – net | R0270 | 2 695 | 1 354 | | | | |
| Marge de risque | R0280 | 702 | 206 | | | | |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0290 | | | | | | |
| Meilleure estimation | R0300 | | | | | | |
| Marge de risque | R0310 | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | R0320 | 5 349 | 1 573 | | | | |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total | R0330 | 1 952 | 13 | | | | |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0340 | 3 397 | 1 561 | | | | |

| | | Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée | | | | | |
|---|--------------|--|---|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------|-----------------------------|
| | | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Assurance de protection juridique | Assistance | Pertes pécuniaires diverses |
| | | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | | |
| Provisions pour primes | | | | | | | |
| Brut | R0060 | | | | | | -215 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | | | | | | -215 |
| Provisions pour sinistres | | | | | | | |
| Brut | R0160 | | | | | | 1 369 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | | | | | | |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | | | | | | 1 369 |
| Total meilleure estimation – brut | R0260 | | | | | | 1 154 |
| Total meilleure estimation – net | R0270 | | | | | | 1 154 |
| Marge de risque | R0280 | | | | | | 192 |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0290 | | | | | | |
| Meilleure estimation | R0300 | | | | | | |
| Marge de risque | R0310 | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | R0320 | | | | | | 1 346 |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total | R0330 | | | | | | |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0340 | | | | | | 1 346 |

| | | Réassurance non proportionnelle acceptée | | | | Total engagements en non-vie |
|---|--------------|--|---|---|--|------------------------------|
| | | Réassurance santé non proportionnelle | Réassurance accidents non proportionnelle | Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | Réassurance dommages non proportionnelle | |
| | | C0140 | C0150 | C0160 | C0170 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | |
| Provisions pour primes | | | | | | |
| Brut | R0060 | | | | | 978 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | | | | | 0 |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | | | | | 978 |
| Provisions pour sinistres | | | | | | |
| Brut | R0160 | | | | | 6 190 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | | | | | 1 965 |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | | | | | 4 225 |
| Total meilleure estimation – brut | R0260 | | | | | 7 168 |
| Total meilleure estimation – net | R0270 | | | | | 5 203 |
| Marge de risque | R0280 | | | | | 1 100 |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0290 | | | | | |
| Meilleure estimation | R0300 | | | | | |
| Marge de risque | R0310 | | | | | |
| Provisions techniques – Total | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | R0320 | | | | | 8 268 |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total | R0330 | | | | | 1 965 |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite | R0340 | | | | | 6 303 |

Etat S.19.01.21 : Sinistres Non-Vie

| | | Année de développement | | | | | | | | | | | Somme des années (cumulés) | |
|-------------|--------------|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|----------------------------|--|
| | | Année d'accident / année de souscription | | | | | | | | | | | C0180 | |
| | | Z0010 | AY | | | | | | | | | | | |
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 et + | | |
| Année | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0160 | | |
| Précédentes | R0100 | 130 | 381 | 100 | 2 | 0 | 0 | 27 | 0 | 0 | 0 | 0 | 641 | |
| N-9 | R0160 | 193 | 195 | 233 | 28 | 4 | 10 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 670 | |
| N-8 | R0170 | 173 | 230 | 233 | 74 | 55 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 768 | |
| N-7 | R0180 | 189 | 138 | 39 | 13 | 1 | 3 | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 395 | |
| N-6 | R0190 | 356 | 452 | 136 | 24 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 977 | |
| N-5 | R0200 | 346 | 450 | 12 | 53 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 863 | |
| N-4 | R0210 | 928 | 1286 | 128 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2356 | |
| N-3 | R0220 | 443 | 856 | 195 | 70 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1563 | |
| N-2 | R0230 | 864 | 1278 | 242 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2384 | |
| N-1 | R0240 | 2638 | 2247 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4875 | |
| N | R0250 | 6302 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6302 | |
| | Total | | | | | | | | | | | | 21 792 | |

| | Pour l'année en cours | C0170 |
|--------------|-----------------------|--------------|
| R0100 | 0 | 0 |
| R0160 | 0 | 0 |
| R0170 | 0 | 0 |
| R0180 | 0 | 0 |
| R0190 | 0 | 0 |
| R0200 | 0 | 0 |
| R0210 | 6 | 6 |
| R0220 | 70 | 70 |
| R0230 | 242 | 242 |
| R0240 | 2247 | 2247 |
| R0250 | 6302 | 6302 |
| Total | 8 866 | 8 866 |

| | | Année de développement | | | | | | | | | | | Fin d'année (données actualisées) | |
|-------------|--------------|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-----------------------------------|--|
| | | Année d'accident / année de souscription | | | | | | | | | | | C0360 | |
| | | Z0010 | AY | | | | | | | | | | | |
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 et + | | |
| Année | | C0200 | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0290 | C0350 | | |
| Précédentes | R0100 | 849 | 687 | 388 | 247 | 206 | 0 | 27 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-9 | R0160 | 1198 | 629 | 321 | 70 | 4 | 10 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-8 | R0170 | 899 | 585 | 443 | 302 | 256 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-7 | R0180 | 713 | 445 | 240 | 123 | 79 | 84 | 98 | 78 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-6 | R0190 | 1006 | 766 | 344 | 144 | 88 | 81 | 86 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-5 | R0200 | 1598 | 1162 | 286 | 286 | 197 | 195 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-4 | R0210 | 3022 | 1698 | 293 | 168 | 184 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-3 | R0220 | 1796 | 1698 | 582 | 335 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-2 | R0230 | 3440 | 2569 | 786 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N-1 | R0240 | 4558 | 3013 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| N | R0250 | 9401 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| | Total | | | | | | | | | | | | 14 077 | |

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Etat S.22.01.21 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

| | | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|---|-------|--|---|--|--|--|
| | C0010 | | | | | |
| Provisions techniques | R0010 | 8 268 | | | 9,7 | |
| Fonds propres de base | R0020 | 39 324 | | | -6,1 | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | R0050 | 39 324 | | | -6,1 | |
| Capital de solvabilité requis | R0090 | 15 572 | | | 2,7 | |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0100 | 39 324 | | | -6,1 | |
| Minimum de capital requis | R0110 | 4 968 | | | 0,6 | |

Etat S.23.01.01 : Fonds Propres

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|--------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35 | | - | - | - | - | - |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | 800 | 800 | | | |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | | | | | |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | | | | | |
| Fonds excédentaires | R0070 | | | | | |
| Actions de préférence | R0090 | | | | | |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | | | | | |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 38 524 | 38 524 | | | |
| Passifs subordonnés | R0140 | | | | | |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | | | | | |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | R0220 | | | | | |
| Déductions | | | | | | |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers | R0230 | | | | | |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 39 324 | 39 324 | | | |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande | R0300 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310 | | | | | |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande | R0320 | | | | | |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | | | | | |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | | | | | |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE | R0370 | | | | | |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | | | | | |

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---|--------------|---------------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | | | | | |
| Fonds propres éligibles et disponibles | | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0500 | 39 324 | 39 324 | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0510 | 39 324 | 39 324 | | | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0540 | 39 324 | 39 324 | | | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0550 | 39 324 | 39 324 | | | |
| Capital de solvabilité requis | R0580 | 15 572 | | | | |
| Minimum de capital requis | R0600 | 4 968 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis | R0620 | 2,525 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis | R0640 | 7,915 | | | | |

| | | C0060 | |
|--|--------------|---------------|--|
| Réserve de réconciliation | | | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 | 39 324 | |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 | | |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 | 0 | |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 | 800 | |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 | | |
| Réserve de réconciliation | R0760 | 38 524 | |
| Bénéfices attendus | | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie | R0770 | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie | R0780 | 2 319 | |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 | 2 319 | |

Etat S.25.01.21 : SCR

| | | Capital de solvabilité requis brut | PPE | Simplifications |
|---|--------------|------------------------------------|-------|-----------------|
| | | C0110 | C0090 | C0180 |
| Risque de marché | R0010 | 2 645 | | |
| Risque de défaut de la contrepartie | R0020 | 720 | | |
| Risque de souscription en vie | R0030 | | | |
| Risque de souscription en santé | R0040 | 4 727 | | |
| Risque de souscription en non-vie | R0050 | 12 561 | | |
| Diversification | R0060 | -5 747 | | |
| Risque lié aux immobilisations incorporelles | R0070 | | | |
| Capital de solvabilité requis de base | R0100 | 14 906 | | |
| Calcul du capital de solvabilité requis | | - | | |
| Risque opérationnel | R0130 | 1 221 | | |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques | R0140 | | | |
| Capacité d'absorption de pertes des impôts différés | R0150 | -555 | | |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | | | |
| Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire | R0200 | 15 572 | | |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | | | |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 15 572 | | |
| Autres informations sur le SCR | | | | |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | | | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | | | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | | | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | | | |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | | | |

Etat S.28.01.01 : MCR

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

| | | C0010 | | |
|--|--------------|-------|---|---|
| RésultatMCR _{NL} | R0010 | 4 968 | | |
| | | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) |
| | | | C0020 | C0030 |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente | R0020 | | 6 733 | 5 668 |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente | R0030 | | 4 795 | 8 716 |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente | R0040 | | | |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente | R0050 | | | |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente | R0060 | | | |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente | R0070 | | | |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | R0080 | | | |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente | R0090 | | | |
| Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente | R0100 | | | |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente | R0110 | | | |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente | R0120 | | | |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente | R0130 | | 4 196 | 18 327 |
| Réassurance santé non proportionnelle | R0140 | | | |
| Réassurance accidents non proportionnelle | R0150 | | | |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | R0160 | | | |
| Réassurance dommages non proportionnelle | R0170 | | | |

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

| | | C0040 | |
|---|--------------|---|--|
| RésultatMCR _L | R0200 | | |
| | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation) |
| | | C0050 | C0060 |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties | R0210 | | - |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures | R0220 | | - |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte | R0230 | | - |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé | R0240 | | - |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie | R0250 | - | |

Calcul du MCR global

| | | C0070 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| MCR linéaire | R0300 | 4 968 |
| Capital de solvabilité requis | R0310 | 15 572 |
| Plafond du MCR | R0320 | 7 008 |
| Plancher du MCR | R0330 | 3 893 |
| MCR combiné | R0340 | 4 968 |
| Seuil plancher absolu du MCR | R0350 | 2 500 |
| | | C0070 |
| Minimum de capital requis | R0400 | 4 968 |